

AL

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RESISTANCE

1<sup>re</sup> Section

COMMISSIONS

DOSSIER N° ... 111/03444

Me. Vve. HANSEN J.  
née DOVERMANS Julia  
19, rue du Chêne  
Seraing.-

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre  
posthume à Monsieur HANSEN Jean, Marie, Renard

né à Seraing, le 20.8.21

par la Commission de contrôle de Liège I

en date du 4.11.47, en application des arti-  
cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le  
Statut de la Résistance Armée.

M onsieur HANSEN Jean  
était affilié au groupement

P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de 2 ans 3 mois  
soit du 1.11.41 au 11.1.44 arrondi au mois  
supérieur.

A Bruxelles, le 8.9.48

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,  
Le Colonel DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,



ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;  
2° Groupement;  
3° O. C. M.;  
4° D. G. P. M./III D.;  
5° D. G. P. M.;  
6° .....

### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.  
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en  
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-  
nale de sa résidence.

MINISTÈRE  
MINISTERIE  
DE LA DEFENSE NATIONALE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier : 679/.3136. 3444.  
N° van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

1° Commission de Contrôle  
Controle Commissie

de Liège I.  
van  
palais de justice  
Rue ..... n°  
à Liège straat, n°  
te .....

M. (Nom) HANSEN (Prénoms) Jean Marie Léonard  
(Naam) (Voornamen)  
rue du Chêne 19. n° ..... à Sersing  
straat, n° ..... te  
Province de Liège  
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) P/A.  
Afzonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) ~~refusée~~ (1) en séance du ..... 194...  
Ik heb de eer U mede te delen, dat door beslissing van de Controle Commissie, Uw erkenning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter zitting van

Liège, le ..... 194...  
, den

Pour Le Président de la Commission,  
De Voorzitter van de Commissie,

T. S. V. P. — D. A. U. B.



MINISTÈRE  
DEFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
ONVERDEDIGING

DE LA RESISTANCE  
DIENST  
DEN WEERSTAND

ACCEPTÉ  
Com. Conf. : Liège  
Date 11 Nov. 1944

N° d'ordre : III/03444  
Volgnummer :

PROPOSÉ le :  
pour  
Ord. Nat. Croix Guerre  
Méd. Rés. Méd. Comb.  
Vol. Guerre Méd. Evail

Pathenne

Groupelement de résistance : Armée Belge des Partisans  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : HANSEN  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Jean Marie Leonard  
Voornamen :

Domicile : Seraing 19, rue du Chêne  
Adres :

Lieu et date de naissance : Seraing 20. 8. 1921  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : belge  
Nationaliteit :

Etat civil : Célibataire  
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : 6425 B  
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire :  
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : étudiant en médecine  
Beroep en burgerlijk ambt :

Avant droit éventuels en cas de décès : Hansen Doremans Anne Julia (mère)  
Rechtelijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : septembre 1940  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupelement(s) : 1940 - l'Action isolée puis E.S.V. / Presse  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) : 1941 - R.E. - R.N.J. - Solidarité

E.S.V. = étudiants Socialistes Unifiés  
R.E. = Rassemblement Etudiantin  
R.N.J. = Rassemblement National de la jeunesse

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) :  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :  
renseigné par les Allemands  
le 11-1-1944.

N° de la carte du groupelement (si possible) :  
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupelement ?  
Door wie is U aangeworven in de groepering ?  
Jean Rocher



Lieu de votre principale activité : Région de Liège  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :  
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeling :

- Presse clandestine : rédaction, impression, diffusion
- Recrutement et instruction d'hommes pour l'active armée et pour la recherche, le transport et la réparation des armes et matériel
- Constitution de dépôts d'armes
- Sabotage des voies ferrées tunnels et cabines d'aiguillage
- Attaques contre trains de matériel et de fournitures militaires
- Dynamitage de pylônes
- Service de renseignements
- Etc.

*W. H. J. J.*

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE,  
Signature de l'intéressé,

*M. Jean Hauser*  
Samière : *A. Hauser*

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handtekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting  
l'affiliation au groupement;  
bij de groepeerings;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :  
....., uit hoofde van volgende redenen) :



Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonne conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.



HANSEN Jean  
19 rue du Chêne  
Seraing .

*Marie, Richard.  
Le seul prénom*

Mention toute spéciale pour Jean.

Notes biographiques .

3444

- Date de naissance ; le 20 août 1921. *à Seraing -*
- Etudes, athénée de Seraing (la plus grande distinction)  
philologie classique (I an)  
étudiant à la faculté de médecine de Liège jusqu'à son arrestation  
3 ans .
- 1940 , 10 mai rejoint les recrues à Lobbes , passe la Somme avec un groupe d'amis et participe à la vie collective d'un C.R.A.B. à St Fons de Mauchiens (Montpellier) organisation en ~~XXXXXX~~ ménages de 4 à frais communs .  
Rentré en Belgique le 27 juillet 1940 , participe immédiatement à la Résistance .  
Organisation des étudiants à l'Université de Liège et à l'Athènes de Seraing .  
Redacteur et imprimeur de la revue *estudiantines* clandestine ; "Les Cahiers rouges" C'est un essai d'éducation politique des étudiants en vue de leur enrôlement conscient et efficient dans la Résistance .  
Dès 1941 tout en continuant cette activité , il gagne la Résistance armée , cherche des armes et des munitions , recrute des hommes , les instruit , recrute des hébergeurs .  
L'action armée commence.
- 1941 Attentats réguliers contre le système de signalisation , contre les pylones (Ougrée Boncelles) contre les membres de l'armée allemande et contre les trains de munitions .
- 1942 se situe (septembre) la dangereuse expédition réalisée par Jean , sa Mère et Maurice DIEVENS de Seraing de ravitaillement en timbres de Solidarité des familles de ~~partisans~~ Partisans qui sont logés dans le quartier des Pavillons de Chatqueue où les allemands viennent de faire une expédition massive et désastreuse pour nous . (arrestations nombreuses , exécutions et déportations)
- 1943 le 18 janvier (arrestation de Defalle )  
puis arrestation de DESCY  
Il s'agit par lui de retrouver une trame et de combler les vides .  
Il s'agit de résister aux invitations à la cessation de l'action .  
(Defalle) (Lippin) *Haumission au P.H.*  
Puis c'est en mai , l'arrestation de Lamotte et de Tomballe entre autres . Toutes liaisons coupées , il réussit de mai à septembre à reconstituer 4 compagnies et à réaliser des sabotages importants .  
Entretiens , il prépare ses examens d'université et se trouve mis en danger par la dénonciation d'un habitant de Seraing (Bongenoise) qui l'a reconnu au cours d'un coup de main , exécuté dans la commune (aide aux F.I. , à main armée ) Dénonciation à la gendarmerie .  
Rapport de celle-ci à la Feldgendarmerie .
- 1943 Principales actions; (Spécialisation Chemins de fer )  
Locomotives à Ans et aux Guillemins .  
Attentat contre la Linalux  
" " des wagons de chemins de fer transportant des pièces d'avions .  
" " cabine des Guillemins (3 juin)  
Angleur et Streupas (31 octobre)  
" le dispatch ~~(?)~~ de Hesbaye (?)  
(toute la région de Liège était englobée dans ce plan , qui a été exécuté le 11 novembre)  
Pendant son séjour forcé en Ardennes (après la dénonciation) par-



.....ticipation à des actions contre le vicinial de Manhay et la scierie de la Forge à l'Aplé .

ARRÊSTATION le 15 Novembre 1943.

En fuite , blessé à l'épaule , à la tête , au pied .

Après il y aura deux autres tentatives de fuite , une première sur le boulevard et il est rejoint rue de la Paix .

Une deuxième , après avoir abattu trois agents de la gestapo , dans le local même de celle-ci et à l'aide d'une arme dont il s'est emparé et qu'on avait laissée tiroir ouvert (particularité qui explique le fait , Jean était gauché et c'est ainsi qu'il a pu s'emparer et se servir de l'arme que ses adversaires n'ont pas cru à sa portée .

Rencontre d'un quatrième sur le palier - Arme vide .

À partir de ce moment , selon la déclaration d'un co-détenu , Pierre Joye , rue Grétry à Liège , on ne l'emmène plus au Brd d'Avroy , que muni d'une attelle à la jambe .

Ses compagnons de cellule sont impressionnés par son courage et sa décision . JOYE me salue ; "Voilà la mère de notre courageux" Un jeune garçon de Seraing (GILSON) a été soigné par lui . C'est Jean qui a décelé le pus dans le genou du garçon et obtenu le transfert à l'hôpital .

Il prépare avec BENSBERG et JOYE une évasion pour la nuit de Noël .

Quand arrive le procès , le 22 décembre .

#### AUDIENCE DU TRIBUNAL .

Il est calme et ferme . Toute sa déposition est celle d'un homme mûr . Il déclare ; nous avons reconquis une liberté que vous nous avez enlevée . Nous n'avons aucun autre moyen de nous exprimer que les armes . Et comme on lui rétorque "c'est la guerre" , vous êtes en pays occupé il répond ; le Danemark aussi est un pays occupé et vous y laissez une liberté relative que nous n'avons même pas .

Il s'efforce de détourner de lui et de ses compagnons le soupçon d'appartenance au mouvement communiste . Il sait quel gânger constitue pour ceux qui restent , cette étiquette et nous sommes là , Pirotte et sa fille , Nihoul , Andrée Davin et moi . , qui sommes venus au mépris du danger et sans même y songer (je crois) nous sentons que c'est nous qu'il cherche à protéger .

#### C'EST LA SENTENCE .

Il l'écoute sans émotion "Je le savais" dit-il et tout de suite assure que le recours en grâce sera sans effet . et c'est le récit des trois gestapistes abattus .

"Je ne regrette rien dira-t-il , j'ai eu la plus belle vie . Il en est qui vivent jusqu'à septante ans et qui n'ont pas une vie riche comme la mienne" .

Puis c'est le séjour à la Citadelle .

"Ici nous nous entendons bien . Une belle organisation . Je suis secrétaire Politique de mon aile ."  
*à la confiance*

À chaque visite il nous charge de prévenir des gens dont il doit qu'ils sont menacés ; au hasard, Melle Ferdinand , Bosman de Liège , Fonsgen de Seraing . Ce dernier a été arrêté pour n'avoir pas pris les précautions recommandées .

Ce sont les interrogatoires qu'on lui fait encore subir qui lui permettent de nous donner ces indications .

Interrogatoires ; au cours desquels on lui fait entrevoir les possibilités de se sauver en donnant des gages . On sait qu'on a mis la main sur un chef . On n'interroge plus ses compagnons .

Le lieutenant HAG , directeur de la Citadelle , ne parvient pas à cacher son étonnement des visites importantes qui sont faites à Jean ; un officier supérieur qui l'a éloigné et a éloigné la sentinelle

..... pendant l'entretien, et des émissaires de la Gestapo de Bruxelles .  
Avant le procès déjà on avait ~~xxxxx~~ dit à Jean qu'il pouvait se sauver cent fois , car il devait pouvoir fournir au moins cent noms . Il a répondu ; Je ne mange pas ce pain là . ( témoignage de <sup>Mme</sup> MICH )  
Les réponses furent les mêmes jusqu'au dernier moment.

Et toute la fierté de son âme était dans ses yeux et dans sa bouche quand il ~~se~~ disait le 22 décembre ; "J'ai été pendu cinq fois jusqu'à évanouissement , mais je n'ai rien livré , ni personne."

Recouv. 6.12.8.47

S. Thomas



8 octobre 1947

D.H./N°20457/MM/RA.

Mon Général,

Veillez trouver ci-joint un rapport de l'activité de notre camarade Jean HANSEN, tombé au Champ d'Honneur le 11 janvier 1944.

Il a déjà fait l'objet d'une demande de Distinctions Honorifiques et a été décoré de

la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold avec palmes  
Croix de Guerre

Médaille de la Résistance et médaille Commémorative.  
par arrêté paru au Moniteur du 27 janvier 1947.

Toutefois vu sa grande et intense activité, je vous serais obligé de bien vouloir intervenir pour faire attribuer à ce Résistant une plus haute distinction honorifique. Hansen mérite, à notre avis, la Croix d'Officier dans l'Ordre de Léopold avec palmes.

Je vous remercie vivement de l'appui que vous voulez bien nous accorder et vous prie de croire, Mon Général, à ma très haute estime.

Le Secrétaire National,

R. ADAM



Copie attestation .

Concerne Jean HANSEN .

Je soussigné PIROTTE Fernand , rue des Aglantiers 13 à Liège , certifie les faits suivants ;

Le 22 décembre 1943 , j'ai assisté au jugement , par la cour Militaire Allemande , de Jean HANSEN , Gérard RUYSEN et Ludovic JACOB .

Immédiatement après le jugement , pendant quelques minutes , j'ai pu parler à Jean Hansen , qui a déclaré ; "Je ne suis défendu , j'en ai descendu trois des leurs." ( Il s'agissait d'agents de la Gestapo )

A deux reprises , j'ai pu revoir Jean Hansen et lui parler à la Citadelle . Le 7 janvier 1944 , au cours d'un entretien à la Citadelle , il a de nouveau été question des trois gestapistes abattus . Jean Hansen avait reçu le 4 ou le 5 janvier à la Citadelle , la visite d'un officier supérieur allemand GELLER . ( cette visite fut d'ailleurs confirmée sur le champ par HAECK , directeur de la prison , qui surveillait les visiteurs que nous étions et était intervenu dans la conversation ) GELLER donnait suite au recours en grâce , sa démarche tendait à obtenir de Jean Hansen des renseignements ou peut-être même semble-t-il des offres de "services" . L'officier allemand lui avait déclaré "Je ne vous en veux pas , pour les trois gestapistes que vous avez abattus" .

Comme je l'interrogeais à ce sujet , au cours de cette conversation , Jean Hansen , m'a raconté qu'au cours d'un interrogatoire au boulevard d'Avroy , profitant d'un moment d'inattention de ses tortionnaires , il avait pu saisir de la main gauche le revolver que l'un d'eux avait glissé dans un tiroir et qu'il les avait abattus puis avait tenté de fuir . Il avait été désarmé dans le couloir du local , le chargeur de l'arme étant vide

Le fait m'a été confirmé par Mgr GRAMANNE , qui ne le tenait pas directement de Jean Hansen . Mgr GRAMANNE l'a d'ailleurs écrit , dans les précisions signalées plus haut . Maître GRANDJEAN est en possession de la lettre .

D'autre part , fin novembre ou au début décembre 1943 , Madame Hansen m'avait rapporté des propos tenus par GRAFF , chef de la prison Gestapo , à des Belges qu'il voyait fréquemment ; le garde champêtre de Villers l'Evêque et Madame Ancion de Stavelot . Ces propos ~~tenus~~ concernant trois des hommes abattus , ne nous disaient rien à ce moment-là . Le 22 décembre , je comprenais de qui et de quoi il s'agissait .

Tels sont les faits et propos , que sur l'honneur , je certifie exacts .

(s) J. PIROTTE.

Le 19 mars 1947.

*Demande avis de Jean Roach*



Russ

D'après rapport Hansen a été décoré

de la + Ch. Ol

+ G. (P.)

med. Com

M. R.

Cependant ses états de service méritent très certainement des dist. plus hautes.

En conséquence faut-il réintroduire une proposition à mon avis: on car des éléments nouveaux peuvent être fournis.

Il faudrait pour ce cas écrire au Général Gerard

Prés. Com. des dist. hon. Caserne Maudslayi, Place Daillay

et lui fournir copie complète de l'activité de l'intéressé en demandant qu'il veuille bien intervenir pour faire attribuer une plus haute dist. hon. à Hansen à mon avis officier Leopold avec palmes.



ARMEE BELGE DES PARTISANS

AMICALE

6, Avenue Milcamp  
BRUXELLES

*déjà décoré*

Rég. 013

ETAT DE PROPOSITION

de Distinction Honorifique, à titre posthume, en  
ses membres de la Résistance ou du Service de  
enseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

NOM (en lettres capitales) **HANSEN**  
PRENOMS (tous) *Jean Marie Leonard*  
LIEU ET DATE DE NAISSANCE : *Seraing le 20. Août 1921*  
GRADE ET POSITION A L'ARMEE BELGE (éventuellement) *Veuve*

GRADE RECONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELGE  
DES PARTISANS

DATE D'AFFILIATION AU GROUPEMENT *juin 1940. P.A. Nov. 1941.*

NUMERO DE LA CARTE D'IMMATRICULATION

DISTINCTION HONORIFIQUE DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE :  
a) à titre militaire : *Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold*  
b) à titre civil : *Croix de guerre 40-45*  
*Mouvement du 24 Juin 1941*  
*avec lebruz. au 8. 4-44.*

LANGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI :

CLASSE DE L'AYANT-DROIT LEGAL :  
*Les parents. rue du Chêne 19. Seraing.*

OBSERVATIONS :



ROYAUME de BELGIQUE  
PROVINCE DE LIEGE

COMMUNE  
DE

SERAING

ETAT CIVIL

*Services administratifs  
pour lesquels ces notes  
peuvent être délivrées:*

- 1) Pension militaire.
- 2) Mutualité reconnue.
- 3) Caisse Générale d'Épargne et de retraite.
- 4) Caisse de Prévoyance en faveur des Ouvriers Mineurs.
- 5) Allocations familiales.
- 6) Caisse Nationale des Pensions pour Employés.
- 7) Loi sur les accidents de travail.
- 8) Chômage involontaire.
- 9) Fonds des Mieux Doués.
- 10) Oeuvre Nationale des Invalides de Guerre.
- 11) Services administratifs.
- 12) Affaires militaires.

N° .....

Extrait des Registres aux actes de Décès

N°34 Registre supplétif de 1944.-

L'an mil neuf cent quarante-quatre, le onze janvier, est  
décédé à Liège, Parc de la Citadelle, I, Jean Marie Léonard  
--Hansen--né le vingt août mil neuf cent vingt et un à  
Seraing, célibataire, fils de Jean Joseph--Hansen--et de  
Julia Mariette Victorine--Dovermans--.

Pour extrait conforme , délivré sur papier libre.

Seraing, le 10 juin 1947.-

L'Officier de l'Etat Civil,



*[Handwritten signature]*



Seraing, le 21 avril 1947.

Cher ami,

Je vous adresse dans ce pli les documents que vous me demandez.

Je vous signale que mon fils a reçu la croix de chevalier de l'ordre de Leopold, la croix de guerre avec palmes. La citation a paru du <sup>27 juin 44</sup> ~~Maritime~~ et il prend rang dans l'ordre si partit du 8 avril 1944.

Mais la régimale avait manifesté l'intention de demander une révision, estimant que cette distinction n'était pas adaptée aux états de services de mon fils. Je ne sais pas si une demande a été introduite dans ce sens.

Je devrais peut-être vous donner quelques renseignements sur ~~sa~~ <sup>mon</sup> activité. Voici des indications qui me semblent essentielles.

1° Résistant dès 1940.

2° Organisateur de la résistance clandestine dès 1940.



Partisan armé en novembre 1941.  
a déjà fait ses propres moyens, rassemblé des armes et  
des explosifs. Constitution d'un dépôt avec moyen aide et  
recrutement de partisans dans la jeunesse étudiante.  
fin

Parallèlement, aide au travail syndical à l'entre-  
prise (Cockerill - charbonnages de Seraing -  
Ougrée - Marillou). Impression et rédaction des  
journalistes syndicaux clandestins avec moyen  
aide et de la revue Les Cahiers Rouges des  
Étudiants Socialistes Unifiés.

Passage de finances françaises et participations  
au passage clandestin en France et en Angleterre  
par les fugitifs belges (Soutquins de Herstal  
a pris part comme parachutiste à la bataille  
d'Arras et est parti dans ces conditions)

Action armée et de sabotage (ici de nombreuses  
actions risquent d'être omises. On peut dire que tout  
son temps fut consacré à concevoir et à réaliser  
celle action. - Destruction de la signalisation des  
trains et des signaux de chemin de fer d'une  
façon régulière à partir de novembre 1940. -  
Destruction des fils télégraphiques à Angleur en  
novembre 1941 -

Juin 1942: récupération de matériel et armes au  
fort de Barcelles.

Novembre 1942: action contre le bureau de travail  
lément de Seraing - (attaque à main armée  
contre gardes et police)

Septembre 1942: aide - solidarité à nos camarades  
partisans et à leur famille dans le quartier  
des faillans des Anciens Communistes à Seraing



Cerné et fouillé par les Allemands.

Ans et  
Guillemin  
Cauffressat  
et  
locomotives  
11 novembre 43  
Dufatch.

Juin 1943 : plusieurs sabotages de chemins de fer.

3 juin 1943 : cabine des Guillemins  
juillet - août 1943 : région de Mannheim (destruction  
de la scierie.)

31 octobre 43. cabines d'Anglet et Scheufat.

Dans l'intervalle, tunnel de Hany.

Pendant et après son arrestation : trois tentatives  
de fuite et blessures. Il abat au siège de  
la Gestapo, trois agents de celle-ci (attesté  
par l'admonieur Gramann.)

Je ne sais si ceci vous sera utile. Je le répète, c'est  
fort incertain et j'en suis en excuse. Je n'ai pas fait  
d'instant l'occasion de complètes par les rensei-  
gnements donnés par des amis de mon fils.  
Je vous prie d'agréer, cher ami, mes meilleurs  
salutations fraternelles.

J. Hauw

19. 2. Chère. Lerauig



Mention spéciale (Francis) O.B.

déjà décoré.

HANSEN. Jean, Marie, Léonard.

né à Seraing le 20/8/1871.

Commandant le 1<sup>er</sup> Bataillon liégeois

affilié au groupement en octobre 1942. Résistance

Méfaut droit M<sup>me</sup> Hansen (Mère)

Rue du Chêne, Seraing.

Observations: Lt du 1<sup>er</sup> Bataillon et Cdt adjoint  
du corps de Liège

Mesquifère entraîneur d'hommes  
et chef soudain, dirige et exécute quelques-unes  
des plus importantes actions de sabotage  
dans la région de Liège

A détruit en plein jour, avec d'autres  
partisans, les cabines de signalisation  
électriques dans les gares de Jullienim et d'Aughen

Est cité pour ces actions à  
l'ordre du jour de l'Armée Belge des Partisans.

Arrêté sur dénonciation le 15.9  
Novembre 1943 en service commandé.

Tombe en soldat le 11 Janvier  
1944. sous les balles des pelotons d'exécution nazis



ef.  
M. Hon.  
N° 4342/M. N. / R. A.

SERAING, LE 27-3-46.

1146

Monsieur le Secrétaire,

J'étais déjà convoquée  
chez le Prince Régent lorsque  
j'ai reçu votre lettre m'infor-  
mant de l'invitation prochaine.  
Je ne pouvais plus vous avertir  
de celle-ci : votre lettre est arri-  
vée dimanche matin.

J'ai reçu, au nom de mon fils,  
le titre de capitaine et de cheva-  
lier de la Légion d'honneur  
avec palmes aigle ou la croix  
de guerre avec palmes.

Veuillez agréer,  
Monsieur le Secrétaire,



7 mars 1946

Le Comité Directeur de l'Armée Belge des  
Partisans,

Dist.Hon./N° 20/MM/RA.

aux P.I.  
Ministère de la Défense Nationale, CABINET  
Ministère de la Défense Nationale, 2e.Direc-  
tion,  
Ministère de la Défense Nationale, Service du  
Personnel Militaire,

OBJET : Proposition pour l'octroi de Distinction Honorifique en faveur  
de Monsieur HANSEN Jean

-----  
Conformément aux instructions reçues par le canal du Conseil  
National de la Résistance, le Comité Directeur de l'Armée Belge des  
Partisans, propose:

Nom et prénoms : HANSEN, Jean-Marie-Léonard

Lieu et date de naissance : le 20 août 1921

Domicile : 19, rue du Chêne à Sersing

Profession : étudiant

Grade et position à l'Armée Belge :

Grade reconnu par le Statut de la Résistance : Capitaine

Fonction dans la Résistance : Commandant de Bataillon

Date d'affiliation au groupement : octobre 1942

Ci-joint le texte de la citation décernée à l'intéressé.

Le Secrétaire National,

R. ADAM



7 mars 1946

Le Comité Directeur de l'Armée Belge des  
Partisans,

Dist.Hon./N°20/MM/RA.

aux F.I.

Ministère de la Défense Nationale, CABINET

Ministère de la Défense Nationale, 2e. Direc-  
tion,

Ministère de la Défense Nationale, Service du  
Personnel Militaire,

OBJET : Citation à l'Ordre du Jour de l'Armée Belge des Partisans

-----  
Le Comité Directeur de l'Armée Belge des Partisans cite à l'  
Ordre du jour, l'officier

Nom et prénoms : HANSEN, Jean-Marie-Léonard

Lieu et date de naissance : le 20 août 1921

Domicile : 19, rue du Chêne à SERAING

Profession : étudiant

Grade et position à l'Armée Belge:

Grade reconnu par le Statut de la Résistance : Capitaine

Fonction dans la Résistance : commandant de bataillon

Date d'affiliation au groupement : octobre 1942

Jeunesse débordante, activité patriotique inlassable; tel est l'éloge que l'on peut faire de ce commandant de bataillon qui, abandonnant ses livres et ses études, mit tout son temps et sa réelle valeur à la disposition de l'Armée Belge des Partisans, dans la lutte armée contre l'envahisseur exécré.

Décidé et d'un courage à toute épreuve, il participe et réalise un grand nombre de sabotages dirigés en ordre principal contre les chemins de fer. Malgré son jeune âge, il est promu au grade de commandant de bataillon, grâce aux qualités dont il avait su faire montre au cours des différentes actions.

Il met sur pied, en s'inspirant des indications lui transmises par notre service renseignements, le sabotage de la voie de chemin de fer Liège-Bruxelles à Voroux-Goreux. L'action entreprise et dirigée par lui réussit pleinement provoquant le déraillement d'un train allemand.

Il participe en personne au sabotage de la cabine électrique en gare de Liège Guillemins, ce qui eut comme conséquence d'amener une grande perturbation dans le trafic ferroviaire.



7 mars 1948

Des retards importants dans les horaires des trains furent le résultat appréciable apporté par cette action. Cet état de chose se prolongea d'ailleurs jusqu'à la libération.

Il fut arrêté à un rendez-vous d'action le 15 novembre 1943 et à ce moment encore sa conduite fut digne des plus grands éloges, car malgré toutes les tortures, la gestapo ne put lui arracher ses secrets.

Il est mort en héros, face au peloton d'exécution nazi, le 11 janvier 1944, à la citadelle de Liège.

National, Secrétaire National, Service du Personnel Militaire, Direction des Travaux de la Défense Nationale, Service du

OBJET : Citation à l'Ordre du Jour de l'Armée Belge des Partisans

Le Comité DIRMADA.R de l'Armée Belge des Partisans cite à l'Ordre du Jour, l'officier

Nom et prénoms : HANSEN, Jean-Marie-Léonard

Lieu et date de naissance : le 20 août 1921

Domicile : 19, rue du Cône à SCHAING

Profession : étudiant

Grade et position à l'Armée Belge:

Grade reconnu par le Statut de la Résistance : Capitaine

Fonction dans la Résistance : commandant de bataillon

Date d'affiliation au groupement : octobre 1943

Jeunesse débordante, activité patriotique inépuisable; tel est l'éloge que l'on peut faire de ce commandant de bataillon qui, abandonnant ses livres et ses études, mit tout son temps et sa réelle valeur à la disposition de l'Armée Belge des Partisans, dans la lutte armée contre l'envahisseur exécuté.  
Décidé et d'un courage à toute épreuve, il participe et réalise un grand nombre de sabotages dirigés en ordre principal contre les chemins de fer. Malgré son jeune âge, il est promu au grade de commandant de bataillon, grâce aux qualités dont il avait su faire montre au cours des différentes actions.  
Il met sur pied, en s'inspirant des indications lui transmises par notre service renseignements, le sabotage de la voie de chemin de fer Liège-Bruxelles à Voroux-Goreux. L'action entreprise et dirigée par lui réussit pleinement provoquant le déraillement d'un train allant vers...  
Il participe en personne au sabotage de la cabine électrique en gare de Liège-Guillemins, ce qui eut comme conséquence d'amener une grande perturbation dans le trafic ferroviaire.



ARMEE BELGE DES PARTISANS  
-AMICALE-  
-----  
36, Avenue Milcamps  
BRUXELLES.

ETAT DE PROPOSITION

-----  
d'octroi de Distinction honorifique, à titre posthume,  
en faveur de nos membres de la Résistance ou du Service  
de Renseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

Nom (en lettres capitales) . H.A.N.S.E.N . . . . .  
Tous les prénoms: . Jean Marie Léonard . . . . .  
Lieu et date de naissance: . . . 20. 8. 1921. . . . .  
Grade et position à l'Armée Belge (éventuellement) . . . . .  
. . . . . ; . . . . .

Grade reconnu par le Statut de la Résistance ou dans l'Armée  
Belge des Partisans. *Commandant 1<sup>er</sup> Bataillon Liégeois*

Date d'affiliation au Groupement: . . *Octobre 1942* . . . . .

Numéro de la Carte d'immatriculation: . . . . .

Distinction honorifique dont l'intéressé est titulaire:  
a) à titre militaire:  
b) à titre civil:

Langue dans laquelle le brevet doit être établi: . . . . .

Adresse de l'ayant-droit légal/ . *M<sup>me</sup> Hansuy* . . . . .  
. . . . . *19, rue du Chêne. Seraing.*

Observations: . . . . . ; . . . . .

*A participé à et d'importants sabotages  
Arresté le 15 novembre 1943.  
Jugé le 11. 1. 44 à la Citadelle de Liège*







Au Camarade René Adam. Secrétaire général  
de l'A.B.P.

fait  
transmis à  
l'office par lettre  
le 15.12.49.

3444

Cher Camarade,

Je vais transmettre ce fait  
les documents constitués en vue de  
l'application de l'art. 12 au nom de  
mon fils et au mien.

Le retard que j'ai apporté  
à remplir ces formulaires s'explique  
par la crainte, par moi de devoir, avec  
des soucis matériels, toucher à des  
choses et à des faits qui sont bien éloi-  
gnés de ces soucis.

Quoi qu'il en soit, je dois mainte-  
nant m'y résoudre. Car ma situation  
s'aggrave par la maladie et jusqu'à présent,  
je n'ai pas pu restaurer la maison qui  
habite mon fils et ses compagnons et  
qui est destinée à devenir le bien de leurs



continuateurs. J'en ai fait peu, non plus,  
eniger le manuscrite qui doit les rappeler  
au souvenir de . . . (on peut maintenant se  
demander de qui -)

Je brûle les étapes. J'aurais dû sans  
doute transmettre ces formulaires au  
secrétariat régional de Liège. Mais les  
circonstances m'en ont empêché : on me  
dit, en effet, qu'il y aurait forclusion  
à partir du 16. J'avertis Kelly Malmédy  
fait qu'il n'y ait pas de malentendu.

Je m'en remets à vous et fait transmettre  
et fait appuyer mes demandes. Je n'ai  
fait pris le temps de faire signer des témoins  
à cause des formalités de légalisation.

Je suis cloîtrée et dépendante.

Je vous remercie et vous adresse mes  
salutations les meilleures et très amicales.

A. Hauser

19. v. Chêne. Seraing.



15.3.1951.

OFFICE DE LA RESISTANCE  
4e section  
10, avenue Palmerston  
BRUXELLES.

EFF. 3444

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous transmettre sous  
ce pli des pièces que nous vous prions de vouloir bien  
joindre aux dossiers article 12 n° 63450 De HANSEN Jean  
et au dossier n° 63451 au nom de Mr. et Mme. HANSEN-DOVERMANS  
Ci-joint les relevés des pièces .

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre  
considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R. ADAM.



Relevé des pièces du dossier 63451

Relation de la perquisition du 3 nov. 43-  
inventaire succinct-inventaire détaillé.

Certificats de témoins (Nihoul-Duhaien-  
commissaire de police-)

Certificat de Mme Hansen

Déclaration sur l'honneur pour vol de  
7.000 frs.

Facture et bon de garantie du poste  
de TSF

Certificat des contributions et information  
complémentaire des intéressés

Copie de la police d'assurance

Attestation et lettres concernant la  
collection de timbres volée.

Certificat médical autorisant Mme Hansen  
à entreprendre et poursuivre les démarches  
en vue d'indemnisation des dommages.

Relevé des pièces du dossier 63451 ( art. 12 )

Relation de la perquisition du 3. Nov. 1943

inventaire succinct

inventaire détaillé ( 6 pages )

certificats de témoins ( Nihoul- Duhaien- Commissaire de police adjoint )

certificat de Mme Hansen

déclaration sur l'honneur pour vol de 7.000 francs

facture et bon de garantie du poste de T.S.F.

certificat des contributions et information complète des intéressés

copie de la police d'assurance

attestation et lettres concernant la collection de timbres volée

certificat médical autorisant Mme Hansen à entreprendre et poursuivre les  
démarches en vue d'indemnisation des dommages .

Relevé des pièces du dossier art. 12 - 63450-

Extrait des registres de décès

acte de notoriété

inventaire des dommages du 15 nov. 1943

déclaration de Mme Hansen

certificat du commissaire de police -adjoint .

Relevé des pièces du dossier 63451

Relation de la perquisition du 3 nov. 43-  
inventaire succinct-inventaire détaillé.

Certificats de témoins (Nihoul-Duhaien-  
commissaire de police-)

Certificat de Mme Hansen

Déclaration sur l'honneur pour vol de  
7.000 frs.

Facture et bon de garantie du poste  
de TSF

Certificat des contributions et information  
complémentaire des intéressés

Copie de la police d'assurance

Attestation et lettres concernant la  
collection de timbres volée.

Certificat médical autorisant Mme Hansen  
à entreprendre et poursuivre les démarches  
en vue d'indemnisation des dommages.

Relevé des pièces du dossier 63451 ( art. L2)

Relation de la perquisition du 3. Nov. 1943

inventaire succinct

inventaire détaillé ( 6 pages )

certificats de témoins ( Nihoul- Dihaien- Commissaire de police adjoint )

certificat de Mme. Hansen

déclaration sur l'honneur pour vol de 7.000 francs

facture et bon de garantie du poste de T.S.F.

certificat des contributions et information complète des intéressés

copie de la police d'assurance

attestation et lettres concernant la collection de timbres volée

certificat médical autorisant Mme. Hansen à entreprendre et poursuivre les  
démarches en vue d'indemnisation des dommages .

Relevé des pièces du dossier art. 12 - 63450-

Extrait des registres de décès

acte de notoriété

inventaire des dommages du 15 nov. 1943

déclaration de Mme. Hansen

certificat du commissaire de police -adjoint .



Relevé des pièces du dossier 63450

Extrait des registres de décès

Certificat PA

Acte de notoriété

Inventaire des dommages du 15 nov. 43

Déclaration de Mme Hansen

Sp

I. J'ai dû, avec ses autorisations, me substituer à  
mon mari dans la demande en indemnisation  
des dommages subis.

Un certificat médical joint au dossier atteste  
que mon mari, déprimé par tous les faits qui  
ont manqué dans la dernière année de  
la guerre et par sa vie dans l'illégalité, était  
incapable d'entreprendre aucune démarche.

De la même manière, j'ai introduit le  
dossier en reconnaissance du titre de prisonnier  
politique.

C'est moi qui ai ouvert le procès contre le  
dénonciateur de notre fils Jean Hauley, moi qui  
me suis constituée partie civile devant le conseil  
de guerre et la cour militaire.

C'est également moi qui ai été témoin et partie  
civile dans les procès contre la Gestapo à Liège  
et à Dinant.

Adam prière d'ajouter

- Attestations de la qualité  
de résistant pour les 3.
- Attestation certifiant qu'  
arrestation et perquisition  
sont conséquence de la  
résistance.

Mon cher Adam,  
Bonne nuit à  
hâter examen du  
dossier H. Blin



3444

doss art 72 n° 63450  
Hautte Jq  
63451 - Hautte - Souvains

Cher Ami,

Je te rappelle que je t'ai demandé  
d'intervenir à l'office de la Résistance  
pour mes deux docteurs.

Je sais très bien qu'un peu ni accuser d'avoir  
tardé à les compléter. Mais certainement ne  
s'imaginer le courage qu'il m'a fallu pour  
constituer ces documents - là. Et j'ai la  
conviction qu'un auxiliaire j'ai fait des ad-  
ministrations | m'irriter toute cette peine  
stérile.

Maintenant j'en trouve devant de  
certaines nécessités.

Et je demande l'urgence. Est-ce trop ?  
Merci ! Amicalement.

Intervenir à  
l'office de la Résistance  
à l'effet de faire l'état  
d'avancement de dossier art. 12  
de M. le Hautte et de son  
fils.

A Hautte

19.7.1951.

Madame HANSEN aurore  
19, rue du Chêne  
SERAING .

EFF.3444/LM.

Chère Amie,

Nous te donnons en annexe copie de la lettre que nous  
recevons de l'Office de la Résistance, concernant ton dossier art.  
12.

Il serait peut-être bon de suivre le conseil donné par  
l'Office .

Bien amicalement,  
Le Secrétaire National,

R.ADM.



-----  
OFFICE DE LA RESISTANCE.  
-----

4ème Section  
6, Avenue Palmerston,  
BRUXELLES.-

Tél. 33.04.05.

*Copie à M. de Raay  
du lui signalant qu'il serait peut-être  
bon de suivre le conseil donné par l'office.*

Monsieur le Liquidateur National,

En réponse à votre lettre du 10 juillet 1951, concernant Mme HANSEN-DOVERMANS et HANSEN Jean, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les dossiers seront examinés aussitôt que possible.

Vous voudrez bien tenir compte qu'à partir du moment où un prisonnier politique ou un ayant-droit de Prisonnier politique consent ou demande que son dossier dommages soit examiné par l'Office de la Résistance il se trouve non plus dans la situation de prisonnier politique mais dans celle de Résistant ayant été ou non victime d'arrestation, l'examen du dossier se fait, dès lors, sur la base des dispositions de l'article 12 du Statut de la Résistance armée qui ne prévoit aucune discrimination entre les Résistants armés Prisonniers politiques ou non.

Si le prisonnier politique ou l'ayant-droit désire jouir d'un traitement plus favorable que celui qui lui est consenti par son statut de Résistant armé, il lui est loisible, et c'est le cas de Madame HANSEN, de demander au Ministère compétent, l'application de l'article 11 de la loi sur les dommages de guerre aux biens privés qui prévoit en faveur des prisonniers politiques, et dédommagement intégral et priorité d'examen.

Si cette solution intéresse Mme HANSEN, qu'elle veuille bien renseigner dans sa demande de priorité à adresser au Ministère de la Reconstruction - Direction Provinciale, 192, Boulevard d'Avroy à Liège, que ses dossiers introduits auprès de l'Office de la Résistance portent les n° 63450 et 63451.

Veillez agréer, Monsieur le Liquidateur National, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Colonel de Réserve DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,  
P.O.

Le Lieutenant-Colonel VAN HOVE G.,  
Chef de la 4ème Section.

*Ch. Van Hove*

Monsieur le Liquidateur National  
de l'Armée Belge des Partisans,

36, Avenue Milcamps,  
BRUXELLES.